

ACTUALITÉS SUR...

■ PERSPECTIVES

PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET LAÏCITE

Dans le cadre de ses travaux et au contact de ses partenaires et des acteurs de terrain, l'Observatoire a relevé des questionnements de plus en plus forts autour du principe de laïcité et de son application sur un territoire en partie régi par le Concordat (Alsace et Moselle). Nombre de professionnels de la politique de la ville (Etats, collectivités) et du social (prévention spécialisée, UTAMS...) se font l'écho de difficultés pour concilier leurs activités et des demandes relevant d'une dimension culturelle, voire culturelle, ou en tout cas présentées et/ou analysées comme telles.

Pour répondre à ces demandes, l'ORIV organise un séminaire de travail pour ces professionnels, le 17 mars prochain.

Il sera le point de départ d'un travail mené sur l'année 2011. Il vise à favoriser la construction d'une culture commune à partir d'éclairages de chercheurs sur ce sujet et l'identification des points de difficultés, de blocages, afin de les travailler dans leur complexité. Sur la base des constats relevés pendant la journée, l'ORIV mettra en place des groupes de travail territorialisés ou thématiques. Un colloque de restitution sera organisé au début de l'année 2012.

>>> Programme disponible sur la page d'accueil du site internet de l'ORIV

■ ACTUALITÉS

VIE ASSOCIATIVE

L'équipe de l'ORIV accueille depuis le 14 février une nouvelle collègue, Laetitia Rocher, qui remplacera Caroline Oberlin pendant son congé maternité, sur le volet "Politique de la ville".

■ RETOUR SUR

JOURNÉES THÉMATIQUES EN LORRAINE

Le Centre de Ressources Politique de la Ville en Lorraine, porté par l'ORIV et le Carrefour des Pays Lorrains, a organisé deux journées thématiques pour les professionnels en décembre 2010 et janvier 2011. Elles se sont déroulées dans la continuité des évaluations régionales sur les thématiques de "l'insertion, l'emploi et le développement économique" et de la "réussite éducative". La première a eu lieu sur les outils et les moyens pour le volet économique de la politique de la ville. Cette journée, animée par Guillermo Martin (consultant), a été l'occasion de dresser un panorama de la situation des territoires prioritaires au regard du développement économique, puis, dans un deuxième temps,

L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

d'échanger sur les contours d'une intervention plus légitime et plus efficace de la Politique de la Ville dans le domaine économique.

La seconde journée portait sur les Projets Educatifs Locaux, en tant qu'outils de l'articulation entre politiques éducatives et Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Loïc Frenay et Paul Monnoyer (agents à l'agglomération et à la ville de Brest) ont animé la journée, à partir de leur expérience dans le domaine. Au-delà du témoignage et du partage d'expérience, cette journée a été l'occasion de produire un outil permettant de mettre en tension les différents points de vigilance et les conditions nécessaires à la définition et à l'animation d'un PEL sur un territoire.

>>> www.crpv-lorraine.fr, rubrique ressources

RENCONTRE DE L'ORIV

Le 11 janvier dernier, Julie Sedel, Docteur en sociologie de l'EHESS à Paris, est venue présenter son livre "Les Médias et la Banlieue". Dans cet ouvrage, elle s'interroge sur le rôle des médias dans la vision actuelle des "banlieues". Dans les années 60, la banlieue est plutôt présentée comme un progrès social. Mais petit à petit, dans les années 70, avec la paupérisation des grands ensembles d'habitat social, de nouvelles problématiques émergent : désœuvrement et manque d'encadrement des jeunes, isolement et problèmes de mobilité. Des phénomènes de délinquance commencent à voir le jour. Dans les années 80, la médiatisation devient forte, avec l'apparition des "courses-poursuites" et des "rodéos". C'est également la période du marquage des grands ensembles comme des quartiers d'immigrés, avec la montée en puissance du Front national et des mouvements antiracistes. Les années 90 correspondent à l'institutionnalisation du "problème des banlieues". Les violences urbaines génèrent un emballement médiatique et une grille de lecture sécuritaire va voir le jour.

Parallèlement à ces évolutions, Julie Sedel a pointé les transformations du journalisme qui ont entraîné une modification des relations entre journalistes et habitants. A cela s'ajoute les attitudes ambivalentes des interlocuteurs locaux (élus, acteurs associatifs...) face aux médias, du fait de leur position centrale dans l'espace public.

ZOOM

Pour une meilleure
compréhension des chiffres
de l'immigration...



février 2011

n° 63

Bulletin d'information
de l'Observatoire Régional
de l'Intégration et de la Ville



ZOOM >

Pour une meilleure compréhension des chiffres de l'immigration...

■ L'IMMIGRATION : UNE REALITE DIFFICILEMENT SAISSABLE ?

Il est couramment mis en avant le manque de données statistiques sur les immigrés. Or ces données existent, mais elles nécessitent de savoir de qui et de quoi on parle et présentent, comme toute donnée statistique, certaines limites. Il est assez habituel de confondre les notions d'étrangers, d'immigrés voire de personnes issues de l'immigration. Ceci est dû à la méconnaissance des statuts existants, mais surtout à la confusion entre la perception d'une personne donnée et son statut administratif. En effet, des personnes identifiées sur un plan administratif comme étrangères peuvent être perçues comme "françaises" et inversement... L'image de l'étranger est une "construction sociale" mais aussi une "construction politique", qui résulte de l'histoire complexe de la France à l'immigration (et à ceux qui en sont issus), mais aussi des nombreuses représentations qui sont à l'œuvre dans la société.

Un détour sémantique s'avère donc nécessaire. Le statut d'étranger renvoie à une personne, née ou non sur le territoire français, et n'ayant pas la nationalité française. Mais cette notion peut renvoyer à différentes situations vécues sachant que les statuts qui en résultent peuvent être évolutifs au cours de la vie :

- être nés de deux parents étrangers en France (à ce titre la personne peut acquérir la nationalité de manière privilégiée et devenir française),
- être présents temporairement en France (demandeurs d'asile, travailleurs saisonniers, étudiants...),
- être présents en France de manière irrégulière (clandestins, déboutés, sans papiers...),
- être amenés à rester durablement en France (membres de familles de français dont conjoints de français, familles rejoignant dans le cadre du regroupement familial, réfugiés...).

La notion d'immigré, qui n'est pas liée à un statut administratif, désigne quant à elle une personne née étrangère à l'étranger, résidant en France, qu'elle ait acquis, ou non, la nationalité

française. La notion d'immigré renvoie au fait que la personne ainsi désignée a vécu la migration, quel que soit son statut administratif actuel au regard de la nationalité.

Certaines données statistiques peuvent permettre de mieux connaître ces publics. Deux types de sources existent :

1. Les données issues du recensement de la population sont les plus facilement accessibles. Elles sont produites par l'INSEE (www.insee.fr) et les plus récentes actuellement disponibles en terme d'immigration sont celles de 2007. Il s'agit de données déclaratives. C'est la seule source statistique qui permet la production de données relatives aux étrangers et aux immigrés. Toutefois, et compte tenu des conditions d'utilisation imposées par la CNIL, les statistiques présentent des limites en terme d'exploitation. Le seuil minimal pour disposer de ces informations est de 5.000 habitants.

2. Les autres données sont issues de fichiers administratifs relatifs à l'entrée et/ou au séjour d'étrangers. A ce titre, on peut citer :

- Le fichier central des titres de séjour qui est exploité par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités locales et de l'Immigration et plus particulièrement le Département des Statistiques, des Etudes et de la Documentation (DSED). Ce fichier permet notamment de connaître le nombre de migrants disposant d'un titre de séjour. Ces données ne concernent toutefois qu'une partie des migrants à savoir ceux des pays tiers, puisque depuis 2003 les ressortissants des pays communautaires, ainsi que certains pays européens (Suisse notamment), ne sont plus soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour.
- L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) permet de connaître le nombre et les caractéristiques des personnes signataires d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration, issues de pays tiers, amenées à rester durablement en France (www.ofii.fr).
- L'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) permet de disposer d'informations sur le nombre de demandeurs d'asile. Mais aussi sur le nombre et sur certaines caractéristiques de ceux ayant obtenu le statut de réfugié (www.ofpra.gouv.fr).

Par ailleurs, il est actuellement impossible de disposer de données statistiques relatives aux personnes d'origine étrangère ou issues de l'immigration. La loi du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 6 août 2004) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, précise qu'il est en effet "interdit de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes..." (article 8).

UNE PRESENCE ETRANGERE ET IMMIGREE QUI EVOLUE

L'analyse des données issues du recensement permet de disposer d'une image de la présence étrangère et immigrée en France. La comparaison de ces données sur les deux régions que sont l'Alsace et la Lorraine permet de souligner la diversité des situations régionales, fruit de l'histoire des migrations en France depuis plus de 150 ans.

LA PRESENCE ETRANGERE EN FRANCE AUJOURD'HUI

Le nombre d'étrangers résidant en France métropolitaine, lors du recensement en 2007, a été estimé par l'INSEE à 3.682.000 environ, soit 5,8% de la population. La croissance de ce pourcentage, constaté en 2006 pour la première fois depuis le recensement de 1982, se poursuit. C'est également une population qui croît plus vite que le reste de la population française. En 2006, "deux étrangers sur cinq sont originaires du Portugal, d'Algérie ou du Maroc ce qui porte la population des ressortissants d'un pays de l'Union européenne à 1,2 million et celle des ressortissants d'un des trois pays du Maghreb à 1,1 million"¹. Ce constat reste valable pour 2007.

La part des immigrés dans l'ensemble de la population française s'élève à 8,3% au recensement de 2007, soit 5,2 millions de personnes. La répartition entre les différents pays d'origine reste à peu près semblable entre 2006 et 2007. Ainsi, les immigrés sont majoritairement algériens (13,6%), Marocains (12,5%), Portugais (11,2%), Italiens (6,3%), Espagnols (5,1%) ou encore Turcs (4,6%). Pour autant les tendances font apparaître une nette baisse des immigrations anciennes venant de l'Europe (Italie, Espagne) et une croissance des migrations hors Union Européenne (Maghreb en particulier).

L'ALSACE : UNE REGION ATYPIQUE EN TERME DE PRESENCE ETRANGERE ET IMMIGREE

La présence étrangère en Alsace apparaît, depuis les années 80, supérieure à celle relevée pour l'ensemble de la France. Cette tendance se confirme pour les recensements de 2006 et 2007. Le pourcentage d'étrangers en Alsace s'élève à 7,6% en 2007. On comptait 138.959 étrangers au recensement de 2007. Cette population s'est accrue plus rapidement que l'ensemble de la population alsacienne. Une analyse de l'INSEE a permis de montrer que l'Alsace, dans son ensemble, est confrontée depuis peu à un déficit migratoire par rapport aux autres régions et départements français. Ainsi, l'Alsace compte plus de départs

¹ Régnaud Corinne, La population étrangère en France, in *Infos Migrations*, n°10, octobre 2009, 4 p.

que d'arrivées au sein de sa population globale. Le taux annuel de déplacement y est un des plus faibles de France. Dans ce contexte, le maintien d'une croissance de population régionale doit beaucoup aux apports des migrations externes, dont les apports de populations étrangères.

Si l'on considère la population immigrée, le constat précédent reste valable. En effet, le nombre d'immigrés s'élève à 185.210. Ces immigrés représentent 10,1% de la population alsacienne.

Au-delà de cette présence plus importante qu'au plan national, l'Alsace se singularise par des flux migratoires atypiques. Ainsi classiquement par rapport à la répartition de la population immigrée sur le plan national, on y relève une plus forte présence européenne, un pourcentage plus faible de ressortissants du Maghreb et surtout une sur-représentation de certaines populations issues d'autres pays comme la Turquie. Plus récemment les données font apparaître une croissance de migrants d'Europe de l'Est, voire d'Afrique sub-saharienne. Ces flux migratoires plus récents ont pour conséquence que la population immigrée alsacienne est plus jeune qu'au niveau national. 27,6% des immigrés ont 55 ans et plus alors que ce chiffre est de 31% sur le plan national.

Cette réalité est le résultat d'une histoire de l'immigration spécifique à l'Alsace liée étroitement aux besoins en terme de main d'œuvre, mais aussi à la proximité des frontières. C'est également ces enjeux économiques, et notamment une industrialisation plus ancienne dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin, qui explique la différence de présence immigrée entre les deux départements. 57,5% des immigrés ont élu domicile dans le Bas-Rhin, soit quelque 106.600 individus. Pour autant et quoique le nombre d'immigrés est plus faible dans le Haut-Rhin (78.600 personnes, soit 42,5% de la population immigrée alsacienne), ils y sont sur-représentés dans la mesure où la population haut-rhinoise est moins importante que celle du Bas-Rhin. Ainsi le pourcentage d'immigrés est de 10,6% dans le Haut-Rhin et de 9,8% dans le Bas-Rhin. La présence des immigrés maghrébins est nettement plus forte dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin. Par contre les immigrés sont plus souvent Turcs, d'Afrique subsaharienne ou encore d'Europe de l'Est dans le Bas-Rhin. Enfin, cette immigration est moins souvent urbaine que la moyenne nationale.

ZOOM

LA LORRAINE : UNE ANCIENNE REGION D'IMMIGRATION

La présence étrangère en Lorraine comme en Alsace est le reflet des flux migratoires antérieurs. On considère classiquement la Lorraine comme une "terre de migrations, mais aussi de fixation de populations d'origine très diverse"². Si l'implantation actuelle, très différenciée selon les départements, en est la résultante, elle est également le fruit de flux plus récents, issus notamment de l'asile.

La Lorraine a une présence étrangère, comme immigrée, assez proche de la moyenne nationale et un nombre plus faible qu'en Alsace. Ainsi, on comptait en 2006, 120.700 étrangers, soit 5,2% d'étrangers. Les immigrés sont au nombre de 181.930, soit 7,8% de la population.

L'interaction entre les besoins de main-d'œuvre et les périodes où ces besoins se sont fait ressentir font que la Lorraine compte surtout des immigrés originaires d'Italie, d'Algérie et d'Allemagne. De ces migrations anciennes la Lorraine conserve notamment une présence italienne plus marquée que sur le plan national (23,9% des immigrés contre 8,8% pour l'ensemble de la France en 2006). Cette histoire explique également une part élevée des plus de 55 ans parmi les immigrés (40,6%).

Globalement cette immigration se signale également par une répartition géographique avant tout urbaine comme pour le reste de la France. Les immigrés vivent surtout en Moselle et Meurthe-et-Moselle (86,7% des immigrés pour 75,5% de la population régionale), c'est-à-dire dans les deux départements les plus urbanisés de Lorraine.

Les immigrés installés en Lorraine en 2006 sont majoritairement Italiens (19%), Algériens (14%), Allemands (12%) ainsi que Marocains (9,7%), Turcs (9%) ou encore Portugais (7,4%). Mais ces immigrés se répartissent de manière très différente selon les départements. Ainsi, si les Algériens et les Marocains sont majoritaires en Moselle et Meurthe-et-Moselle, les Turcs sont majoritaires dans les Vosges et dans la Meuse.

>>> Pour aller plus loin : Mise en ligne au cours du 1er semestre 2011 sur le site de l'ORIV d'un dossier ressources sur la question des statistiques.

² THANRY Jean-Philippe, DEBARD Philippe, Atlas des populations immigrées de Lorraine, INSEE, 2005

ORIV - RETOUR SUR

APV SUR LES PARADOXES DE LA MIXITÉ SOCIALE

Le dernier Atelier des Professionnels de la Ville, organisé par l'ORIV a porté sur "Les paradoxes de la mixité sociale". En effet, la mixité sociale est devenue depuis les années 1990 un principe directeur des politiques sociales et d'urbanisme, en particulier celles liées aux quartiers d'habitat populaire. Elle serait un moyen de lutter contre la ségrégation territoriale, la spécialisation et la relégation des territoires en difficultés, mais aussi de lutter contre le risque de repli identitaire, voire communautaire, de ces mêmes territoires.

Christine Lelevrier, sociologue et chercheur à Paris 12, est venue présenter ses travaux sur ce sujet notamment dans le cadre des Programmes de Rénovation Urbaine et des trajectoires résidentielles des ménages. Elle a notamment mis en lumière la spécificité de l'approche française, au regard des approches américaines et européennes et est revenue sur le sens de ces démarches : qui "veut" de la mixité et que doit-elle apporter aux bénéficiaires (valorisation du lieu de vie, nouvelles opportunités dans les trajectoires résidentielles...). Elle a également ouvert la réflexion en proposant de privilégier l'accessibilité à la ville, aux lieux de rencontres, là où les échanges peuvent se faire entre habitants.

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction du zoom : Murielle Maffessoli
Rédaction : Équipe de l'ORIV
Suivi et contact : Diane Hässig



Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg
tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31
mél. : oriv.alsace@wanadoo.fr / www.oriv-alsace.org